

# Ine Van Wymersch

## « Le narcotrafic est une guerre à laquelle le débat politique doit s'intéresser »



JOHN THYS/AFP

La Belgique s'est muée en plate-forme stratégique pour le crime organisé et Anvers en épice de arrivées de cocaïne en Europe, alerte la commissaire nationale aux drogues. La lutte contre la drogue, plaide-t-elle, doit être menée à l'échelle communautaire

### ENTRETIEN

**A**ncienne procureure du roi du parquet de Hal-Vilvorde, dans la banlieue flamande de Bruxelles, Ine Van Wymersch est, depuis le mois d'avril, commissaire nationale aux drogues – une fonction créée pour coordonner, en Belgique, la lutte contre le trafic de stupéfiants. Saisies de cocaïne record à Anvers, explosions des violences liées au narcotrafic dans ce port flamand et dans la capitale, mais aussi multiplication des laboratoires clandestins de drogues de synthèse et hausse de la production de cannabis..., autant d'enjeux cruciaux pour ce pays du cœur de l'Europe, qui assumera la présidence tournante de l'Union à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### Huit mois après avoir pris vos fonctions de commissaire nationale aux drogues, quel constat dressez-vous de l'emprise du trafic de stupéfiants sur la Belgique ?

La Belgique est-elle devenue un narco-Etat ? Ma réponse est non, clairement. La Belgique est-elle devenue une plate-forme logistique stratégique pour le crime organisé ? Oui, c'est certain. Cela signifie-t-il que nous sommes vulnérables, d'une façon ou d'une autre ? Oui, cela aussi est clair. Mais je constate une prise de conscience généralisée, de la part des autorités comme des entreprises. Et c'est maintenant que l'on se doit d'agir ensemble.

#### Avec 110 tonnes saisies en 2022, et plus encore cette année, le port d'Anvers est l'épicentre des arrivées de cocaïne en Europe. Quelle stratégie comptez-vous adopter contre les groupes criminels qui y opèrent ?

Plus on met des bâtons dans les roues aux organisations criminelles, plus celles-ci réagissent en amplifiant leur niveau de violence. C'est particulièrement le cas à Anvers, et il se peut que la situation empire à court terme, avant une amélioration générale. Mais ce n'est pas seulement en augmentant les effectifs que l'on parviendra à sécuriser les terminaux du port. Nous étudions aussi de quelle manière l'intelligence artificielle peut nous être utile, notamment dans l'analyse des mouvements suspects enregistrés par les caméras de surveillance.

Enfin, un point de contact national, baptisé « Portwatch », sera bientôt opérationnel : il permettra à chacun de signaler anonymement des activités suspectes dans un port belge. Ces informations seront aussitôt accessibles à la police judiciaire. A la vigilance des forces de l'ordre et de sécurité va s'ajouter celle de tous les personnels de l'infrastructure portuaire.

Mais se focaliser sur le port ne suffit pas. On doit, par exemple, agir plus efficacement contre les investissements frauduleux et le blanchiment : cibler les propriétés des trafiquants, leurs biens, leur argent. Une loi fédérale sur « l'approche administrative », adoptée [le 16 novembre] par le Parlement, vise à donner davantage de moyens aux communes pour contrôler et fermer des commerces impliqués dans la criminalité. Cela s'apparente aux saisies effectuées dans le cadre des affaires de terrorisme et de radicalisation. Cette approche peut paraître laborieuse, mais elle est efficace.

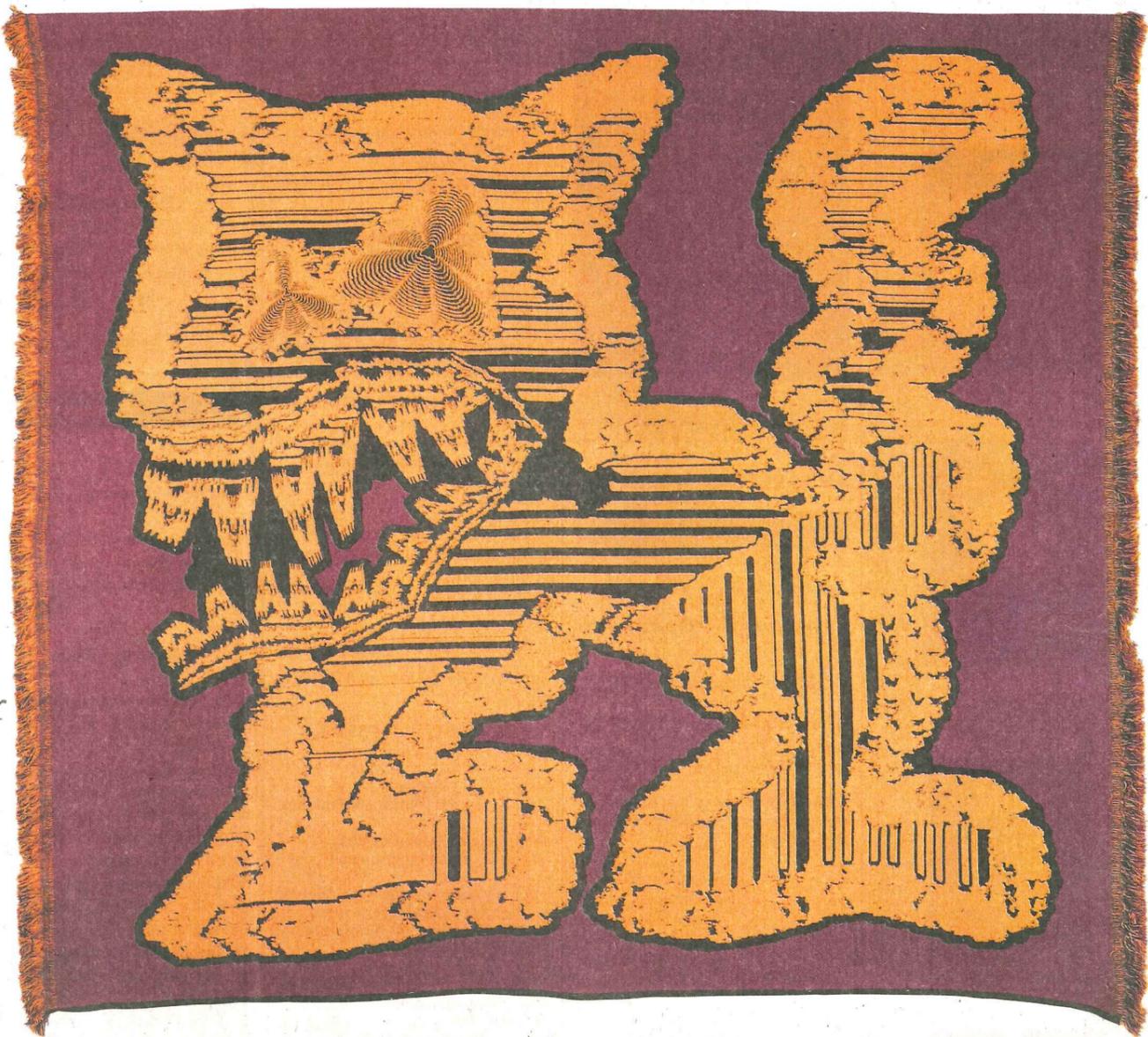
#### Les employés des ports, comme les dockers et les douaniers, sont des cibles de choix pour des tentatives de corruption. Comment y remédier ?

J'insiste : la majorité des douaniers n'est pas corrompue. Seules dix-sept enquêtes à charge ont été ouvertes en 2022, sur un effectif total de 5 000 douaniers. Ces chiffres ne recouvrent peut-être pas la totalité des cas, mais affirmer que beaucoup d'agents sont corrompus a un effet pervers. Celui qui hésite, qui est dans le doute, peut basculer du côté « obscur » s'il entend que « tout le monde le fait ». Les rares agents qui cèdent à la corruption ne sont pas heureux, car ils y laissent leur liberté. Il leur devient impossible de faire marche arrière.

#### Vous avez proposé de doter le législateur d'outils permettant de renforcer la lutte contre la corruption et le blanchiment, en introduisant la possibilité d'une action d'« injonction pour richesse inexplicquée », sur le modèle britannique...

Oui, mais seulement dans des situations bien définies. Les gens ne doivent pas s'imaginer qu'il y aura des policiers postés à chaque carrefour, prêts à arrêter toutes les grosses berlines... Cette possible action doit découler d'une enquête préalable – en liaison avec les organismes publics chargés de l'assurance-chômage, des aides sociales, etc. – ouverte quand des trains de vie ne sont pas en adéquation avec les revenus déclarés.

Une fois l'enquête menée à bien, on pourrait, par exemple, saisir une voiture de luxe et lancer une injonction à son propriétaire, l'obligeant à justifier la façon dont il l'a acquise et à en présenter la preuve. Une Jaguar achetée en cash vaut une enquête... Pour cela, le cadre légal doit bien sûr évoluer, mais certains bourgmestres [maires] lancent déjà des initiatives que nous pourrions partager pour établir une sorte de guide de « bonnes pratiques ». La violence liée à la drogue ne se limite pas aux affrontements entre bandes armées rivales, le coût social du narcotrafic est bien plus lourd. C'est une guerre à laquelle le débat politique doit s'intéresser.



« Crack Cocaine Cat Called Benzo », tapisserie murale de laine (240 x 240 cm), avec jumeaux numériques NFT, 2022.

VICTOR VERHELST/GALERIE PLUS ONE

Victor Verhelst est un artiste belge né dans la ville flamande de Bruges, en 1997. Diplômé en design graphique de la Luca School of Arts de Gand, graphiste, illustrateur, typographe et éditeur, il mêle des techniques manuelles et numériques 2D, 3D et des combinaisons de couleurs pour concevoir des formes figuratives. Cette œuvre fait partie d'un ensemble baptisé « Toxic Hawaii » dans lequel il exprime sa perception d'une ville numérique en pleine croissance, composée de paysages urbains et de bâtiments virtuels.

#### Quelle est votre opinion sur la dépénalisation du cannabis ?

Ce n'est pas mon rôle de donner mon avis sur la légalisation ou la dépénalisation. Mais il est nécessaire de clarifier le cadre légal. Un système comme celui des Pays-Bas, qui tolère la consommation mais ferme les yeux sur la production, facilite l'enrichissement des organisations criminelles. Or, il ne s'agit pas d'une production agricole banale. Il faut des garanties de sécurité... Veut-on vraiment investir de l'argent public dans la production de stupéfiants, quand on sait qu'ils sont dangereux pour la santé ? Ce choix doit être réfléchi, décidé en lien avec les autres pays de l'Union européenne. Il faut néanmoins rappeler que la légalisation du cannabis n'entraîne pas la baisse de la violence entre les groupes criminels, dans la mesure où celle-ci est essentiellement liée au trafic de cocaïne.

#### Le décryptage, depuis janvier 2021, du réseau de communication Sky ECC, une application de communication prise des narco-trafiquants, a levé le voile sur leurs stratégies criminelles et permis des centaines d'interpellations. Comment gérer cette masse d'informations ?

Aujourd'hui, beaucoup d'enquêteurs sont encore mobilisés par les suites de Sky ECC [plus d'un tiers des policiers belges, selon certaines sources], même si des data scientists, à Anvers notamment, les aident dans leur tâche. Face à l'ampleur des informations à traiter, il y a malheureusement des choix à opérer, ce qui est regrettable. Il faut décider, par exemple, si l'on va enquêter sur la traite des êtres humains, ou sur les groupes criminels spécialisés dans le trafic de drogue...

Ce ne sont pas des décisions agréables à prendre, je peux en témoigner en tant qu'ex-procureure. Ne pas pouvoir s'occuper de dossiers sur la traite des êtres humains signifie que l'on va faciliter la vie des criminels : il est alors plus aisé pour eux de faire venir la main-d'œuvre nécessaire à leurs business, hors de tout cadre légal...

#### La Belgique, comme les Pays-Bas, est la place forte de la production de drogues de synthèse (MDMA, 3MMC...).

Quelle est l'ampleur du phénomène ? Des démantèlements récents opérés par nos services indiquent que des laboratoires sont désormais implantés dans toute la Flandre et c'est autour d'Anvers qu'on en découvre le plus. C'est très préoccupant. D'abord parce que le cadre légal sur les précurseurs chimiques n'est pas assez restreint – n'importe qui peut commander, en trois clics, 5 000 litres d'acétone [un solvant utilisé dans la fabrication de certaines drogues mais aussi d'explosifs]... Ensuite, en raison des

rejets chimiques, très toxiques, retrouvés aux abords de ces labos clandestins, où sont parfois employés des « chimistes » venus d'Amérique du Sud. En particulier dans des fermes ou des maisons qui, une fois la procédure judiciaire terminée, peuvent être à nouveau louées à des particuliers...

#### Au-delà des quelques « chimistes » sud-américains appréhendés, comment les relations entre les différents groupes criminels impliqués dans le narcotrafic s'articulent-elles ?

Chacun a sa spécialité, sa place dans la chaîne, en vertu d'une forme de coopération entre des structures issues de différents pays. A Bruxelles, par exemple, ce sont surtout des groupes marocains qui s'occupent du deal, alors que la mafia albanaise va se charger de l'importation directement avec l'Amérique du Sud. Personne ne domine le marché. Des sortes de « constellations » sont à l'œuvre, partagées entre collaboration et compétition. Le parquet d'Anvers a d'ailleurs dû modifier sa communication sur les saisies : désormais, il précise très vite les quantités, car, auparavant, les trafiquants pensaient qu'ils avaient été doublés par d'autres groupes, ou trahis par des éléments de leurs propres équipes – ce qui pouvait entraîner des règlements de comptes. Mais il ne faut pas s'y tromper : ceux qui lancent des mortiers d'artifice dans la rue ne sont que de petits poissons...

#### Les « gros poissons », au contraire, vivent le plus souvent loin de Belgique, à Dubaï ou ailleurs... Quelle stratégie entendez-vous déployer pour les traduire en justice ?

C'est clair : l'Europe doit agir de concert. Des responsables européens se rendent à Dubaï, les uns après les autres, afin de plaider pour l'extradition de ressortissants criminels qui s'y cachent. Les Belges repartent un jour, et les Néerlandais arrivent le lendemain... Face aux Emirats arabes unis, à la Turquie et au Maroc, cela aurait un autre impact si les négociations étaient menées par une délégation européenne commune. Et c'est ensemble aussi que l'on peut exercer des pressions en vue de sanctions économiques, celles qui peuvent vraiment faire mal.

J'espère que ce sera l'une des priorités de la présidence belge de l'Union. C'est ce que mon commissariat suggère. Il est impossible de dire que l'on repoussera à plus tard la lutte contre la criminalité, car le risque est que les économies licites et illicites s'entremêlent davantage encore. Si l'on n'agit pas aujourd'hui contre le narcotrafic, nos institutions démocratiques seront en péril. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR THOMAS SAINTOURENS

ET JEAN-PIERRE STROOBANTS (À BRUXELLES)